



# Commission Départementale du Football Animation

## PROCES VERBAL du jeudi 18 janvier 2024

### COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

*Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## DEMANDE DE RAPPORTS

### CHALLENGE 77 U12 – Poule N du 9/12/2023 :

**Club Organisateur : RCP FONTAINEBLEAU**

**Equipes Présentes : Fontainebleau 13 – Vaux La Rochette 11 – Bois Le Roi 11 – Pays de Bières 11**

Lecture de la feuille de match. Présence en observation de non-réalisation du test technique et que certaines équipes n'ont pas souhaité jouer.

Lecture du mail de Mr Cerris, éducateur de Pays de Bières 11, concernant le déroulement du plateau et de la non-organisation du test technique par le club recevant.

La Commission, après lecture des annotations présentes sur la feuille de match, entérine les résultats du plateau. Qualification des équipes de Fontainebleau 13 et Vaux La Rochette 11. Elimination des équipes de Bois Le Roi 11 et Pays de Bières 11.

La Commission rappelle que le Double 8 est le test technique obligatoire de référence. Son organisation doit être mise en œuvre. La sanction financière prévue est appliquée au club recevant.

La Commission regrette l'absence des rapports des éducateurs de Bois Le Roi, Fontainebleau et Vaux La Rochette, et les rappellent aux devoirs de leurs charges.

**Amende de 10€ au club de RCP FONTAINEBLEAU** (cf : Annexe financière du Football Animation)

### CHALLENGE 77 U12 – Poule C du 9/12/2023 :

**Club Organisateur : CS DAMMARTIN**

**Equipes Présentes : DAMMARTIN 12 – ST THIBAULT 11 – MITRY 12 – CHELLES 11**

Lecture de la feuille de match indiquant la non-réalisation du test technique au début du plateau par les équipes présentes.

**La Commission, demande un rapport aux éducateurs des clubs suivants, pour le 24/01/2024, afin d'avoir des explications sur la non-réalisation du test technique :**

**-Educateur de Dammartin 12**

**-Educateur de Mitry 12**

**-Educateur de Chelles 11**